

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de
l'insertion

Arrêté du 29 MARS 2022

**portant nomination des membres du jury pour les concours externe, interne et le troisième
concours de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2022**

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 6,

Vu l'arrêté du 18 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail.

Arrête :

Article 1^{er}

Pour les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail organisés au titre de l'année 2022, le jury est commun. Sont nommés en qualité de membres du jury :

Madame Sylvie FAVIER	Conseillère d'Etat, présidente du jury ;
Madame Ornella DAUSSAT	Psychologue à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ;
Madame Alexandra DUSSAUCY	Directrice adjointe du travail à la Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne ;
Monsieur Olivier JUVIN	Directeur adjoint du travail à la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
Monsieur Patrick MARTIN	Directeur du travail hors classe honoraire ;
Madame Marie-Françoise PARNAUDEAU-MASSON	Contrôleuse générale honoraire ;
Monsieur Yohan ROBINOT	Directeur adjoint du travail à la Direction générale du travail ;

Monsieur Frédéric ZUMER

Professeur des universités à l'université Paris II – Panthéon-Assas.

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par M. Patrick MARTIN.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 MARS 2022**

Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean Marc CHNEIDER